

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27/06/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement d'Alexandre MAZIN), Monique REIX-BUSSY, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY),

**EXCUSES** : Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Louis BREGAINT, Sylvette CHADELAUD, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Philippe STEYAERT.

Isabelle LEON a été élue secrétaire de séance.

## 2013 – 098 : PARTICIPATION A L'ASSOCIATION CANTONALE D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES A DOMICILE – ANNEE 2013

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2013 – 061 du 9 avril 2013 approuvant le vote du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement au fonctionnement de l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes A domicile.

L'association ayant fixé le montant de la cotisation annuelle, la participation de la Communauté de Communes de Noblat s'élève à 30 166,80 euros pour l'année 2013 (forfait de 1 030 € + 1,90 € / habitant).

Monsieur le Président précise que cette subvention est inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2013.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement à l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes à Domicile à hauteur de 20 166,80 euros pour l'année 2013,

**Autorise** Monsieur le Président à verser cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 juillet 2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

  
Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)  
[Déconnexion](#)  
[Actes en cours](#)    [Création d'acte](#)    [Recherche](#)

## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

### Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : PARTICIPATION A L'ASSOCIATION CANTONALE D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES A DOMICILES-ANNEE 2013

Date de transmission de l'acte : 12/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-098 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130710-2013-098-DE

Date de décision : 10/07/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers